

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

AMBASADA ALGIERSKIEJ REPUBLIKI
LUDOWO-DEMOKRATYCZNEJ
03-932 WARSZAWA, ul. Dąbrowiecka 21
tel. 0-22 617 58 55, fax 0-22 616 00 81



سفارة الجزائر بوارسو

COMMUNIQUE

Simplification de la procédure de délivrance du « 12-S »

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens immatriculés auprès de l'Ambassade d'Algérie à Varsovie que, dans le cadre de l'allégement des procédures d'obtention des documents d'état civil et de la facilitation de la constitution des dossiers de demande du passeport biométrique à l'étranger, **une nouvelle formule a été développée pour la délivrance rapide de l'acte de naissance 12-S aux personnes nées en Algérie et résidant à l'étranger.** Nos ressortissants sont invités à enregistrer leur demande de 12-S via le site :

[http :demande12s.interieur.gov.dz](http://demande12s.interieur.gov.dz)

en indiquant leur commune de naissance en Algérie et le poste consulaire dont ils relèvent.

et c'est désormais le service de l'état civil du Ministère des Affaires Etrangères qui procède directement à l'établissement du 12-S,

Le Ministère des Affaires Etrangères se charge ensuite, de l'envoi du 12-S au poste consulaire concerné.

